

REFORME TERRITORIALE

AUDIENCE DU 08 SEPTEMBRE

AVEC LE DGPN

EN SUBSTANCE,
SYNERGIE-OFFICIERS A
RAPPELÉ QUE LA
RÉORGANISATION DE LA
POLICE NATIONALE NE
POUVAIT ÊTRE ACTÉE,
VALIDÉE ET ACCEPTÉE PAR
TOUS, EN L'ÉTAT.

Après avoir dénoncé, à de nombreuses reprises le manque d'information sur la réforme territoriale,

Après avoir eu l'occasion d'alerter directement le Ministre de l'Intérieur sur les risques induits par la réforme territoriale qu'il souhaite mettre en œuvre,

Après avoir salué la démarche de la nouvelle équipe en charge du projet, de communication en transparence sur la réforme envisagée,

Après avoir de nouveau alerté sur les enjeux et les risques soulevés par la présentation faite en juin et juillet dernier,

SYNERGIE-OFFICIERS a été reçu le 8 septembre dernier avec l'ensemble de la parité syndicale représentative, par le Directeur Général de la Police Nationale, afin d'échanger sur cette réforme très impactante pour tous.

POUR SYNERGIE-OFFICIERS, IL FAUT A MINIMA :

- **Un RETEX exhaustif et objectif sur les expérimentations en cours**, avec consultation des Officiers des différentes directions concernées.
- **Des garanties pour tous les agents des services spécialisés (DCPJ-PAF) du maintien de leur expertise et missions, de leur compétence territoriale actuelle et de leur autonomie opérationnelle,**
- **Des garanties pour les agents de services de la Sécurité Publique, qui, dans leurs missions d'intervention, d'enquête et de renseignement sont en première ligne, extrêmement efficaces avec les faibles moyens dont ils disposent**, mais également résilients eu égard aux poursuites et sanctions pénales des délinquants de leur ressort territorial,
- **Une centralisation de la gestion RH** afin d'éviter toute personnalisation outrancière dans la gestion des carrières,

SYNERGIE-OFFICIERS a rappelé que la lutte contre la criminalité organisée ne pouvait s'opérer à l'échelle départementale ; le principe d'une compétence interdépartementale voir régionale ou zonale, devant être maintenue, calquée sur les zones ou les ressorts de Tribunaux Judiciaires.

Une autorité hiérarchique directe exercée par le responsable de la filière PJ de la DZPN sur l'ensemble des services d'investigation de la zone permettrait sans conteste de garantir le maintien des missions, une cohérence et une coordination entre les services dans la zone, avec la Direction Nationale et avec les Offices Centraux.

SYNERGIE-OFFICIERS s'est également interrogé sur le calendrier et l'urgence à mettre en place une réforme qui n'apporterait pas les garanties évoquées et créerait nécessairement des incompréhensions, voire une hostilité des policiers.

SYNERGIE-OFFICIERS a rappelé que toutes les directions départementales de la Sécurité Publique avaient déjà fait l'objet de lourdes réformes structurelles ces dernières années ayant impacté considérablement le fonctionnement des services et ayant occasionné de nombreux repositionnements d'effectifs, encore en attente de régularisation pour certains.

SYNERGIE-OFFICIERS ne souhaitant pas qu'un schéma identique se mette en place, a demandé une réflexion sereine et protectrice afin de préserver le cœur de métier de chacun, ainsi que les fonctions, notamment pour le corps de commandement.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, si certaines problématiques méritent réellement une réflexion dans un but d'amélioration et de performance, tous les maux ne sont pas du seul fait du fonctionnement des services de police dans les territoires.

Si tous les délinquants multirécidivistes étaient réellement mis hors d'état de nuire dans un délai raisonnable (au bout d'une ou deux réitérations par exemple), avec une sévérité telle que souhaitée et définie très clairement par le législateur dans le Code Pénal, les commissariats auraient énormément moins de saisines et les agents pourraient travailler de manière beaucoup plus sereine et très probablement qualitative.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, une réforme, quelle qu'elle soit, n'aura de bénéfice que si elle règle des problématiques de fond et ne doit en aucun cas risquer de déstabiliser une institution qui fonctionne grâce à l'abnégation, la résilience et le sens du service public de tous les agents qui la compose, quel que soit leur cœur de métier.

Après avoir entendu l'ensemble de la parité syndicale, unanime sur le besoin de prendre du temps, d'échanger, de concerter et d'informer, bien au-delà du peu qui a pu déjà être fait récemment, le DGPN a tenu à réexpliquer qu'il était fait un faux procès à cette réforme ; que le but n'avait jamais été de détruire quoi que soit, mais au contraire de renforcer des liens, des missions, autour d'une nouvelle structure territoriale plus efficiente en terme opérationnel.

Il a expliqué s'être engagé à faire des déplacements et avoir prévu de se rendre dans différents sites en province afin d'échanger directement avec les futurs acteurs de cette réforme, toutes filières confondues ; souhaitant maintenir les échanges déjà prévus, ne répondant pas directement à la demande de moratoire formulée par toutes les organisations syndicales affiliées à la CFE-CGC et à l'UNSA.

Pour atténuer les inquiétudes légitimes, il a indiqué avoir demandé à chaque direction centrale, future direction nationale de filière, d'établir une doctrine d'emploi afin d'acter et encadrer le bon fonctionnement des services, par thématique, et s'assurer que les Directeurs Départementaux qui seront nommés, émanations départementales du DGPN, ne puissent pas faire n'importe quoi avec ses effectifs, en fonction de l'actualité, des commandes des préfets de Départements ou de ses propres appétences ou parcours antérieurs.

Le DGPN nous a indiqué avoir entendu la demande unanime de concertation, inexistante vis-à-vis des organisations syndicales jusqu'à cette rencontre, même s'il a insisté sur le calendrier serré qui imposait la mise en œuvre de la réforme avant 2024 année de l'organisation des Jeux Olympiques.

A ce jour, des groupes de travail avec les organisations syndicales représentatives ont été prévues par thématique et devraient avoir lieu prochainement essentiellement au cours de la première quinzaine d'octobre. Seule celle concernant la filière SPP devrait avoir lieu fin septembre.

Des réunions d'échange sont également prévues dans les zones entre les responsables du projet, nos représentants locaux et des collègues de tous grades.

SYNERGIE-OFFICIERS EST DONC PLEINEMENT MOBILISÉ AFIN DE DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS ET NE MANQUERA PAS DE VOUS TENIR INFORMÉS DES SUITES DE CES ÉCHANGES, QUI, ENFIN, ENTRENT DANS LE VIF DU SUJET.

Le Bureau National

